

Délibération n° 032/07



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 13 février 2007

affaire n° 3

EXTENSION DE LA ZAC DU QUARTIER DE LA TOUR A LA COURNEUVE  
DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF  
BILAN DE LA CONCERTATION



LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,
- VU la délibération du Conseil Municipal de La Courneuve du 9 novembre 2000 approuvant les objectifs poursuivis par le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le quartier de la Tour,
- VU la délibération du Conseil Municipal de La Courneuve du 21 décembre 2000 approuvant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du quartier de la Tour,
- VU la délibération du Conseil Municipal de La Courneuve du 1<sup>er</sup> février 2001 créant la ZAC du quartier de la Tour,
- VU la délibération du Conseil Municipal de La Courneuve du 1<sup>er</sup> février 2001 approuvant la convention publique d'aménagement de la ZAC du quartier de la Tour avec la SEM Plaine Commune Développement,
- VU la délibération du Conseil Municipal de La Courneuve du 10 avril 2002 approuvant le dossier de réalisation du centre urbain de la Tour,
- VU la délibération du Conseil Municipal de La Courneuve du 24 juin 2004 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la Convention Publique d'Aménagement avec la SEM Plaine Commune Développement modifiant l'article 21 « rémunération du concessionnaire » pour intégrer la mission d'accompagnement de la Ville de La Courneuve dans sa démarche d'information et de concertation avec les habitants sur le projet de requalification des Clos.
- VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2004 portant extension de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune à la commune de La Courneuve,
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et notamment ses articles 7 et 8 définissant ses compétences et l'intérêt communautaire notamment en matière d'aménagement,
- VU la délibération du Conseil Municipal de La Courneuve du 10 novembre 2005 déclarant l'intérêt communautaire de la ZAC du quartier de La Tour et approuvant son transfert à Plaine Commune,
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2005 déclarant l'intérêt communautaire de la ZAC du quartier de La Tour et approuvant son transfert à Plaine Commune,
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2005 approuvant le dossier de réalisation du secteur des Clos,
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2006 approuvant les termes de l'avenant n° 2 à la Convention Publique d'Aménagement avec la SEM Plaine Commune Développement modifiant le périmètre de la CPA et étendant la mission de la SEM au secteur Braque Balzac,

Considérant que le dossier de création modificatif de la ZAC du quartier de La Tour à La Courneuve a été réalisé entre juillet et décembre 2006 et qu'il contient les pièces légales nécessaires,

Considérant qu'il reprend le projet urbain validé par la Communauté d'agglomération dans le cadre de la Convention de Rénovation Urbaine de La Courneuve du 27 février 2006 et qu'il actualise le périmètre sur le secteur des Clos pour tenir compte des évolutions du projet urbain,

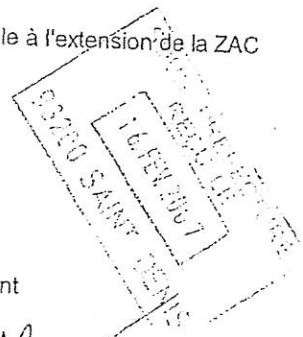
Considérant que la concertation préalable à l'extension de la ZAC de La Tour a été réalisée conformément à la décision du Conseil communautaire du 27 juin 2006 sous la forme de réunions publiques qui se sont tenues les 16 et 17 octobre 2006, et qu'une information complémentaire a été réalisée par la voie du journal de la rénovation urbaine « Quartier d'Avenir »,

Après en avoir délibéré,

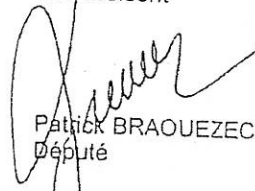
**ARTICLE UN : APPROUVE** le dossier de création modificatif de la ZAC du quartier de La Tour à La Courneuve

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** le bilan de la concertation préalable à l'extension de la ZAC de La Tour à La Courneuve

Nombre de votants : 54  
A voté : A l'unanimité!



Le Président

  
Patrick BRAOUEZEC  
Député

# PLAN DE PERIMETRE MODIFIE

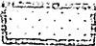

SOUS-PREFECTURE  
RECU LE  
09.FEV.2010  
93200 SAINT DENIS

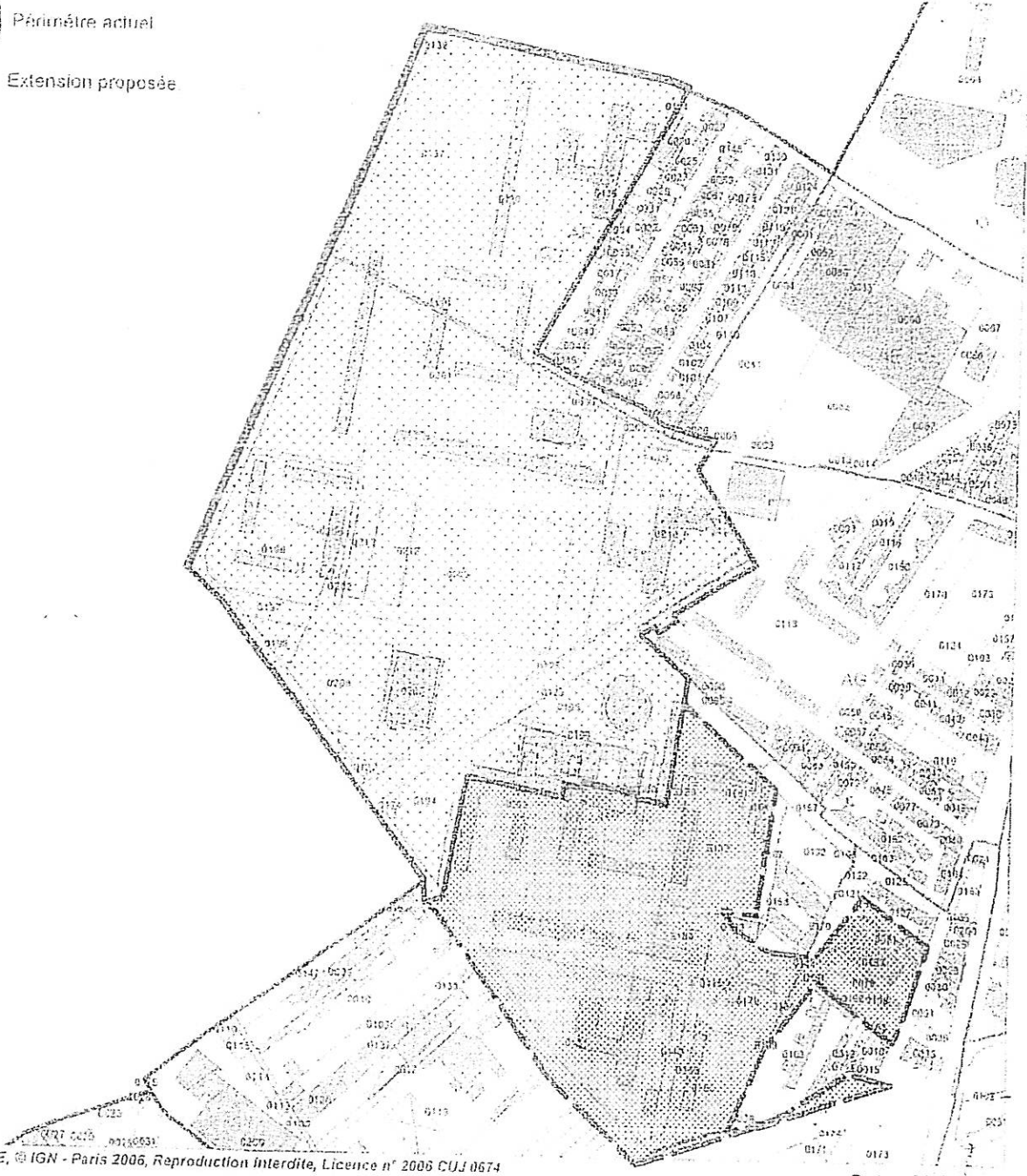
COMMUNE : LA COURNEUVE  
Département : Seine-Saint-Denis  
ZAC DU QUARTIER DE LA TOUR  
Sections AH et AI

Echelle : 1/5000



*Ce plan est uniquement destiné aux formalités administratives et ne peut servir à définir les limites de propriétés*

-  Périmètre actuel
-  Extension proposée



BD PARCELLAIRE, © IGN - Paris 2006, Reproduction interdite, Licence n° 2006 CUJ 0674

Date : 9/1/2007  
Affaire 20068416



Pascale BONNIER - Séverine VERNET, Géomètres Experts Associées  
Successors des cabinets BONNIER, LE GOFF, GASTEL et BONNIER

51 bis, rue Charles de Gaulle - 95170 DEUIL-LA-BARRE - Tél - 01 39 83 16 22 - Fax: 01 34 17 74 77  
40, rue Pierre Brossolette - 95200 SARCELLES - E-Mail: [accueil@bonnier-vernet.com](mailto:accueil@bonnier-vernet.com)